

Zeitschrift: Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen
Band: 53/1967 (1968)

Artikel: L'enseignement privé en Suisse : sa raison d'être - ses possibilités - son importance économique
Autor: Regard, Emile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-58707>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'enseignement privé en Suisse

Sa raison d'être – ses possibilités – son importance économique

*Par Emile Regard,
ancien secrétaire général de la Fédération suisse des écoles privées*

Que représente l'enseignement privé suisse et quel rôle joue-t-il dans notre économie nationale ?

Avant de répondre à ces questions, il nous paraît nécessaire de dissiper certains malentendus qui subsistent dans l'esprit du public non averti à l'égard de l'enseignement privé dans son ensemble.

1° A l'origine, nos internats furent créés pour la clientèle indigène et non pas pour la clientèle étrangère. S'il s'avère qu'en Suisse romande tout spécialement la majorité des pensionnats de jeunes filles sont fréquentés presque exclusivement par des élèves de nationalité étrangère, il n'en va pas de même dans les autres régions du pays. Selon les statistiques établies par notre Fédération au cours de ces cinq dernières années, il ressort qu'un tiers environ de l'effectif total des élèves qui fréquentent nos écoles sont de nationalité étrangère, tandis que les deux autres tiers sont de nationalité suisse.

2° Il n'est pas exact de prétendre que les écoles privées ne sont là que pour recueillir des éléments peu doués, incapables de suivre les programmes de nos écoles officielles. Cette affirmation ne correspond nullement à la réalité. S'il est vrai que nous avons souvent affaire à des élèves dont les moyennes scolaires ne sont pas brillantes et qui ont redoublé une classe, cette proportion n'est certes pas supérieure à celle que l'on rencontre couramment dans le degré primaire et secondaire de nos collèges et de nos gymnases.

3° L'affirmation que nos instituts ne sont fréquentés que par les enfants de milieux aisés n'est vraie qu'à moitié et ne concerne, en général, que les internats, mais non pas les externats ; il est tout aussi faux de déclarer que les étrangers qui peuplent nos internats n'y viennent que pour y passer d'agréables vacances !

4° Il est notoire que dans plusieurs cantons suisses, notamment dans ceux de la Suisse primitive et du Valais, l'enseignement privé remplit souvent les fonctions dévolues à l'enseignement public, par le truchement des internats catholiques, qui détiennent le monopole de fait dans certaines régions du pays.

5° Par ailleurs, l'enseignement privé n'a jamais prétendu et ne prétend pas se substituer à l'enseignement officiel. Il n'est pas un concurrent de ce dernier, mais son complément indispensable. Une émulation saine et loyale entre ces deux types d'écoles ne peut que favoriser, en dernier ressort, leur développement respectif.

Après cette mise au point et avant d'entrer dans le vif du sujet, nous pensons utile de fournir quelques précisions sur la structure même de la Fédération suisse des écoles privées, qui groupe actuellement environ 180 membres, répartis sur l'ensemble de notre territoire national. Ce chiffre ne comprend ni les homes d'enfants, groupés dans une association séparée, ni les conservatoires de musique et pas davantage la majorité des internats catholiques qui dépendent, en grande partie, quant aux programmes et aux subventions, d'autorités cantonales et ne sont, par conséquent, plus tout à fait indépendants.

Ces 180 écoles sont très différentes les unes des autres par leurs programmes, leur clientèle et le nombre de leurs élèves. Elles jouissent d'une indépendance totale et sont marquées fortement par la personnalité de leur directeur ou de leur directrice. Mais c'est précisément la grande variété de nos types d'écoles, ainsi que le caractère particulier, voire unique, de chacune d'entre elles, qui font leur force et leur permettent de répondre aux multiples exigences de la clientèle indigène et étrangère.

Notre Fédération a pour tâche de coordonner les besoins souvent divergents de nos écoles-membres, en laissant à chacune le maximum de liberté et en cherchant à unifier ce qui peut l'être, tout en veillant à la réputation de l'enseignement privé suisse dans son ensemble, ceci dans l'intérêt de la profession tout entière.

Fondée en 1908, elle compte actuellement six associations régionales, dont quatre en Suisse romande et deux en Suisse alémanique; c'est la seule association professionnelle qui représente actuellement les intérêts de l'enseignement privé sur le plan fédéral; elle groupe plus de la moitié de tous les instituts privés de notre pays. C'est aussi l'une des rares associations professionnelles où la Suisse française est si fortement représentée: les deux tiers des instituts qui y sont affiliés sont situés en terre romande, tandis qu'un tiers seulement se trouve

en Suisse alémanique, le Tessin appartenant géographiquement à la Suisse allemande. Le canton de Vaud compte à lui seul le tiers environ de tous les instituts-membres.

Le secrétariat général de la Fédération a son siège à Genève. Il assure la bonne marche des affaires courantes et a pour mission essentielle :

- de maintenir et de développer les contacts avec les écoles-membres, en leur rendant visite périodiquement ;
- de procéder à intervalles réguliers à des enquêtes sur le degré d'occupation des instituts affiliés, la nature et le nombre des examens passés, etc. ;
- de diriger un bureau de placement pour élèves et de conseiller les parents dans le choix d'un institut approprié ;
- de conseiller les professeurs suisses et étrangers à la recherche d'un emploi ;
- de publier tous les deux ans une brochure de propagande illustrée sur l'ensemble des écoles-membres ;
- de représenter enfin notre Fédération auprès des autorités cantonales et fédérales ainsi qu'auprès de nombreux organismes qui en dépendent, tels que l'ONST, l'UNESCO, le Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation, sans oublier les ambassades et légations suisses à l'étranger, les représentations diplomatiques étrangères en Suisse, les offices d'orientation professionnelle, les offices régionaux de tourisme, etc.

Notre Fédération a également créé un « Fonds de prévoyance » à l'intention de ses collègues-membres, de son corps enseignant et de son personnel.

Sa raison d'être

En toute objectivité l'on peut se demander si l'enseignement privé est vraiment nécessaire dans un pays comme le nôtre, où abondent les écoles publiques. Pourquoi avons-nous besoin d'écoles privées quand l'Etat s'occupe de nos enfants dès leur plus jeune âge jusqu'à la maturité ?

Pourquoi des écoles privées dans un pays où l'enseignement officiel jouit d'une réputation fort enviable, où il est presque gratuit jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire et, dans certains cantons, même jusqu'au degré universitaire, où chaque enfant peut entreprendre les études qu'il désire, à condition de posséder l'intelligence et les aptitudes requises ?

Si l'enseignement privé suisse est mieux connu à l'étranger que dans le pays même, cela tient essentiellement au fait que nous y accueillons un très grand nombre d'élèves de toutes nationalités qui viennent chez nous de très loin pour des raisons fort diverses. Cela tient aussi au fait qu'à part les instituts catholiques, qui accueillent, dans leur majorité, une clientèle indigène et régionale en âge de scolarité obligatoire, les parents suisses ne confient, en général, pas volontiers leurs enfants à un internat, à moins qu'ils y soient contraints pour des raisons impérieuses, ceci contrairement aux habitudes des pays anglo-saxons, où l'on ne saurait concevoir qu'un jeune adolescent fasse son éducation en dehors d'un «College».

Voici brièvement énumérés les motifs qui sont à la base du choix d'un internat suisse pour les parents étrangers :

- choix d'un milieu sain et d'un climat de confiance, en dehors de toute question raciale ou religieuse;
- choix d'un programme scolaire permettant à l'enfant de poursuivre les études commencées dans son pays d'origine, tout en apprenant une ou plusieurs langues étrangères;
- choix d'une ambiance internationale, favorisant les contacts entre élèves de nationalités diverses;
- choix d'une région touristique et climatique par excellence; et «last but not least»
- choix d'un pays réputé pour sa stabilité politique et son idéal démocratique.

Tels sont les principaux facteurs qui ont, depuis toujours, incité les parents étrangers à nous confier leurs enfants pour un séjour d'études prolongé ou de courte durée.

Numériquement parlant, la clientèle suisse n'en demeure pas moins la plus importante. En effet, *sur un total de 35 000 élèves recensés dans nos écoles-membres en 1964*, nous en comptons environ 23 000 de nationalité suisse et seulement 12 000 de nationalité étrangère, dont 16 000 jeunes filles et 19 000 jeunes gens, ou environ 10 000 internes et 25 000 externes (y compris les élèves des cours de vacances).

Depuis 1966, le nombre d'élèves étrangers est plutôt en baisse; cette tendance s'est encore accentuée en 1967 et a pour cause la situation politique et économique mondiale.

Les élèves internes sont deux fois plus nombreux en Suisse romande qu'en Suisse allemande. En revanche, sur un total de 25 000 élèves externes, 14 000 fréquentent les instituts de Suisse allemande et 11 000 les instituts de Suisse romande. Bien que nous ayons davantage

d'instituts en Suisse romande qu'en Suisse alémanique, nous comptons à peu près le même nombre d'élèves dans les deux parties du pays.

En ce qui concerne les professeurs et les employés au service de nos écoles-membres, nous relevons les chiffres suivants: environ 3500 professeurs et 1500 employés, soit un total de 5000 personnes.

A titre de comparaison, nous comptons dans l'ensemble des établissements d'enseignement privé de notre pays, selon les statistiques du recensement fédéral des entreprises établies en 1955, un total de 55 000 étudiants, dont 40 000 étaient des étudiants réguliers et 15 000 des étudiants à temps partiel. Les résultats du recensement de 1965 ne nous sont pas encore connus.

Quelles sont donc les raisons valables, en plus de celles déjà citées et s'appliquant tout spécialement à la clientèle étrangère, qui déterminent les parents à choisir pour leur enfant une école privée?

Pour se limiter aux cas les plus courants, relevons qu'il s'agit avant tout:

- d'enfants de santé délicate ou retardés dans leur croissance, ayant dû interrompre leurs études temporairement;
- d'enfants présentant des troubles psychiques et caractériels;
- d'enfants uniques ou de parents divorcés, pour qui un changement de milieu s'impose et qui ont besoin de la compagnie d'autres enfants du même âge;
- d'enfants suisses de l'étranger auxquels les parents désirent donner une éducation dans leur pays d'origine;
- d'enfants de parents qui travaillent tous deux professionnellement et ne peuvent, de ce fait, s'occuper de leur progéniture de façon adéquate;
- d'enfants de parents qui, pour des raisons professionnelles, changent souvent de domicile, et doivent, par conséquent, s'adapter du jour au lendemain à des programmes scolaires différents;
- d'enfants qui ont subi un échec scolaire dans l'enseignement officiel et ne veulent ni ne peuvent continuer dans cette filière;
- d'enfants inadaptés, ayant besoin d'un milieu ambiant favorable pour se développer harmonieusement;
- de jeunes gens et de jeunes filles ayant terminé leur scolarité obligatoire, qui désirent perfectionner leurs connaissances linguistiques et commerciales, sans faire pour autant un apprentissage complet ni suivre le cycle d'études d'une école officielle;
- de jeunes filles qui, ayant choisi une carrière féminine déterminée, doivent attendre un ou deux ans après la fin de leur scolarité obligatoire avant d'être admises dans une école spécialisée;

- de jeunes gens et jeunes filles qui changent subitement de profession, que ce soit pour raison de santé ou de non-adaptation à la profession primitivement choisie;
- de jeunes qui, par tradition, font un séjour d'études d'une année en Suisse romande.

Pour tous ces cas spéciaux, et ils sont nombreux, l'école privée rend des services inestimables, puisque son organisation est assez souple pour s'adapter à chaque cas particulier.

Ses possibilités

Nous distinguons deux grandes catégories d'instituts: *d'une part les internats, d'autre part les externats.*

Les premiers sont en plus grand nombre que les seconds, étant donné le but éducatif qu'ils visent.

Le problème de l'éducation est la préoccupation dominante du directeur d'internat, tandis que pour le directeur d'externat, c'est le problème de l'instruction qui se trouve au premier plan. Ces deux soucis majeurs sont cependant intimement liés à l'internat.

Les internats se subdivisent, à leur tour, en pensionnats de jeunes filles et en instituts pour jeunes gens.

Les pensionnats de jeunes filles sont très nombreux en Suisse romande. Ils offrent une gamme étendue de programmes scolaires et dispensent un enseignement varié à l'extrême.

Le type de pensionnat qui fut pendant longtemps le plus représentatif est la «*finishing school*», où la jeune fille venait apprendre le français tout en s'initiant à la vie communautaire, aux bons usages de la société et aux secrets de l'art de la parfaite maîtresse de maison.

Il est maintenant en voie de disparition, car la vie actuelle exige de plus en plus de la jeune fille une formation professionnelle approfondie, menant à un but précis. Il a fait place à une nouvelle catégorie d'internat qui prépare la jeune fille à des examens officiels, suisses ou étrangers, y compris à l'entrée à l'Université, ainsi qu'aux examens de langues.

La vie en internat, où les adolescentes ne faisaient que passer une année agréable, sans programme bien défini, est un temps révolu.

Une deuxième catégorie de pensionnats comprend les instituts dirigés par des étrangers, en majeure partie anglais et américains; ces

établissements sont situés principalement au bord de lac Léman et au Tessin.

Une troisième catégorie d'établissements éducatifs englobe les internats à caractère religieux : catholiques, protestants ou israélites, et une quatrième catégorie comprend les écoles ménagères, actuellement en régression, pour la simple raison que les parents n'attachent plus autant d'importance à cette formation pratique de leur fille et que la plupart de nos cantons suisses ont introduit des cours ménagers obligatoires.

En règle générale, les jeunes filles séjournent moins longtemps dans nos internats que les jeunes gens, en moyenne un à deux ans seulement, tandis que le garçon y suit souvent toute la filière jusqu'à la maturité.

Les instituts pour jeunes gens se différencient essentiellement des pensionnats pour jeunes filles par leurs programmes qui sont orientés davantage vers des études complètes et la préparation à une profession.

On y enseigne selon les programmes scolaires suisses et étrangers, allant du degré primaire au degré gymnasial.

Comme la plupart de ces instituts sont situés en dehors des centres urbains, à la campagne ou à la montagne, il leur est possible de vouer un soin tout particulier à la formation de la personnalité de l'élève et de surveiller de très près son travail scolaire. Soustrait aux influences souvent néfastes de son milieu, de son entourage et de l'agitation d'une ville, l'élève acquiert dans ces écoles un équilibre psychique qui lui permettra de fournir un travail beaucoup plus régulier et singulièrement plus efficace, parce qu'accompli dans la joie et la détente, sous une surveillance stricte, mais bienveillante. La vie en communauté, la pratique journalière du sport, les travaux manuels, les loisirs dirigés, contribuent eux aussi à un développement plus harmonieux de son corps et de son esprit. Le fait, pour un jeune homme, de passer une bonne partie de son adolescence dans un internat, le marque de façon durable et influence favorablement son comportement et son attitude face à la vie.

L'éloignement d'un centre urbain ne simplifie en aucun cas la tâche du directeur d'internat. Bien au contraire, il augmente ses difficultés de recrutement de professeurs et de personnel de maison. C'est là actuellement l'un des plus gros soucis de nos collègues établis à la campagne ou à la montagne.

Les instituts mixtes, assez nombreux il y a quelques années encore, sont en diminution. Connus autrefois sous le nom de « co-educational schools », ils étaient destinés essentiellement à la clientèle anglo-

saxonne et comblaient une lacune dans le système éducatif traditionnel. Mais l'émancipation de la jeunesse d'une part, le manque de personnel d'autre part, ont contraint bien des établissements à modifier la formule de leur internat en ne conservant qu'une seule catégorie d'élèves internes auxquels se joignent, parfois, des élèves externes des deux sexes ou du sexe opposé. Par contre, plusieurs petites maisons acceptent des enfants des deux sexes en âge de scolarité primaire.

Quelques internats, membres de notre Fédération, furent fondés voici plus d'un siècle; le plus ancien vient de fêter le 200^e anniversaire de sa fondation.

Nos externats, créés pour la plupart depuis le début de ce siècle, se sont multipliés à une cadence accélérée. Ils répondent, par la force des choses, à de multiples besoins de la vie pratique et ont pour tâche primordiale de préparer leurs élèves, soit :

- à entrer dans les écoles officielles (gymnases, écoles de commerce, Universités), soit :
- à embrasser une profession déterminée.

La plupart de ces externats se sont spécialisés dans la formation commerciale et dans l'étude des langues étrangères, où ils ont fait œuvre de pionniers. Ils furent de tout temps à l'avant-garde de la formation professionnelle des employés de bureau; ce sont eux qui, les premiers, ont formé des sténo-dactylographes et des secrétaires qualifiées.

Les écoles de laborantines, d'aide-médecins, de jardinières d'enfants, ainsi que les écoles formant du personnel d'administration ou disposant d'une section d'orientation professionnelle sont de création plus récente et remplissent un rôle éminemment utile à toutes les couches de la population.

Mentionnons aussi les écoles techniques et les écoles de coupe et de mode.

Dans les villes, la plupart des écoles privées organisent *des cours du soir* dont les effectifs comprennent près de 10000 élèves, et dont les programmes sont répartis sur une ou plusieurs années. Il existe aussi des cours par correspondance qui préparent les candidats à la maturité.

En résumé, l'on peut affirmer que l'enseignement privé a acquis droit de cité. Grâce à sa souplesse d'adaptation et à ses contacts plus étroits avec l'étranger, il fut à l'origine d'heureuses innovations, tant au point de vue pédagogique que pratique, innovations qui ont donné lieu, par la suite, à d'importantes réformes scolaires sur le plan officiel.

Quels sont les examens auxquels nos élèves peuvent se présenter?

Relevons, de prime abord, que les portes de l'enseignement officiel leur sont largement ouvertes. Nombreux sont les candidats qui se présentent, chaque année, aux examens d'admission de nos écoles publiques, que ce soit au niveau secondaire, gymnasial ou universitaire. Certaines écoles se sont même spécialisées dans ce genre de préparation.

Il serait intéressant de connaître le nombre exact d'élèves qui, chaque année, passent de l'enseignement privé à l'enseignement officiel ou vice-versa; une enquête à ce sujet serait sans doute révélatrice et suggestive. Peut-être que la grande enquête menée actuellement dans nos différents cantons par l'intermédiaire des départements de l'instruction publique, fournira quelques éclaircissements à ce sujet. Le seul renseignement que nous possédons est celui qui concerne les candidats qui se présentent chaque année aux examens de maturité fédérale. En 1966, 1628 candidats se sont présentés aux examens fédéraux de maturité, dont 239 pour des examens complets, 1235 pour des examens partiels et 154 pour des examens complémentaires.

Les écoles de commerce affiliées à notre Fédération délivrent, chaque année, à plusieurs centaines d'élèves et sur la base d'un règlement interne, un diplôme de fin d'études portant le sceau de la Fédération. Ces examens sont contrôlés par une commission d'experts indépendants nommés pour chaque région du pays.

Un grand pas vient d'être franchi à la fin de l'année écoulée par la reconnaissance officielle d'un nouveau type de programme scolaire permettant à nos élèves l'obtention d'un certificat de fin d'apprentissage après deux années d'études et une année d'apprentissage. Ce nouveau type de programme, spécialement conçu pour nos besoins, rendra de précieux services à nos écoles-membres. Nous y voyons enfin l'aboutissement de nombreuses démarches entreprises au cours de ces dernières années auprès de l'OFIAMT; le mérite en revient principalement à nos collègues de Suisse alémanique.

Nous souhaitons vivement que les certificats et les diplômes de français que nous délivrons à nos élèves soient reconnus un jour officiellement par l'ensemble des Départements de l'instruction publique des cantons romands et soient considérés de valeur égale aux nombreux diplômes décernés dans notre pays par des institutions qui lui sont étrangères (Alliance française, Université de Nancy).

Les efforts entrepris jusqu'à présent dans ce sens n'ont malheureusement pas encore abouti; nos autorités auraient pourtant tout

intérêt à soutenir efficacement notre requête, ceci pour le bon renom et le rayonnement de nos instituts en Suisse et à l'étranger.

Des centaines d'élèves se soumettent enfin chaque année aux épreuves de programmes officiels étrangers donnant accès aux écoles de leurs pays d'origine : l'Allemagne, l'Angleterre, l'Amérique, l'Italie, la France, l'Autriche, la Belgique, la Hollande, le Canada, etc.

L'enseignement privé a, lui aussi, ses limites. Quels que soient la valeur de ses pédagogues, le désintéressement et le dévouement de ses maîtres, l'individualisation de son enseignement, il ne peut prétendre accomplir des miracles.

Les écoles privées de notre pays ont le très grand mérite de s'occuper de cas qui, par leur complexité, débordent souvent du cadre habituel et ne sauraient être traités dans des classes à gros effectifs et aux programmes trop rigides. Soyons-leur donc reconnaissants de prendre en charge ces cas particuliers et de s'intéresser non seulement au développement intellectuel des élèves, mais aussi à leur développement psychique.

L'on serait étonné de savoir combien de personnalités marquantes de ce siècle et du siècle passé ont suivi la filière de l'enseignement privé avant d'accéder aux études supérieures et aux charges et honneurs dont ils furent l'objet.

Pour terminer, ayons aussi une pensée de reconnaissance envers les milliers de parents qui s'imposent un sacrifice financier pour le bien de leur enfant en déchargeant l'Etat d'une partie de ses responsabilités et de ses obligations. Souhaitons qu'un jour les pouvoirs publics leur viennent en aide, ce qui ne serait que justice, puisque notre Constitution fédérale proclame que nous sommes tous égaux devant la loi!

Son importance économique

Il est incontestable que sur le plan économique, l'enseignement privé suisse occupe une place prépondérante.

Nous manquons de statistiques détaillées sur ce point, mais un rapide calcul nous amène au résultat suivant :

Si l'on compte, en moyenne, dans nos instituts privés 8000 à 10000 élèves internes, sans compter les élèves des cours de vacances ou ceux des écoles confessionnelles, et environ 25000 externes, abstraction faite des élèves des cours du soir, on arrive à une dépense annuelle approximative de 100 millions de francs. A cela s'ajoutent les dépenses

consenties par les parents qui rendent visite à leurs enfants pendant leur séjour en Suisse et qui passent avec eux une partie de leurs vacances.

Nous connaissons des stations touristiques dans les Alpes vaudoises et dans l'Oberland bernois où la clientèle est constituée en majeure partie par les parents étrangers ayant leurs enfants aux études dans les instituts de ces régions.

De son côté, l'élève étranger consacre une somme importante à ses achats personnels. Il est loisible d'affirmer, sans exagération, que le montant ainsi déboursé atteint facilement plusieurs milliers de francs par élève et par an. Ce montant s'ajoute encore au prix de pension et de l'écolage. Rappelons aussi, en passant, que nos instituts privés sont d'excellents clients des entreprises de transports: chemins de fer, autocars et bateaux.

On ne s'écarte donc point trop de la réalité en estimant que l'apport de l'enseignement privé à notre économie nationale, appelé aussi «tourisme éducatif», dépasse largement les 100 millions de francs par an. Les trois quarts de cette somme considérable nous sont versés en devises étrangères. Ce résultat est tout à fait remarquable, si on le compare à d'autres secteurs de notre économie nationale, tributaires du budget de la Confédération. Il mériterait certainement bien plus qu'une simple mention dans un rapport comme celui-ci.

Il se dégage clairement de ce qui précède que l'apport direct ou indirect de l'enseignement privé à l'économie nationale n'est pas à dédaigner. *Il ne coûte absolument rien au contribuable*, mais favorise la prospérité générale de notre pays.

Conclusions

Nous avons essayé de vous donner un aperçu sans doute imparfait et incomplet de l'une des branches d'activité de notre pays, hélas trop méconnue de nos concitoyens. Son rayonnement dépasse cependant largement nos frontières et contribue pour une part très appréciable à l'équilibre de notre balance commerciale. Loin d'être à la charge de la communauté, nos écoles privées lui rendent d'incalculables services. En contre-partie, nous sommes en droit d'attendre des autorités qu'elles favorisent notre profession et qu'elles tiennent davantage compte de nos besoins et de ceux de nos élèves.

Il va de soi que nos autorités cantonales et fédérales sont aussi en droit d'exiger que nos écoles soient bien dirigées, qu'elles disposent

d'un corps enseignant qualifié, qu'elles offrent un programme valable et complet, n'induisent pas le public en erreur par des promesses ou une propagande fallacieuse et qu'elles tiennent leurs engagements envers la clientèle suisse et étrangère.

Notre Fédération, consciente de ce postulat, a créé, voici plusieurs années, un registre professionnel auquel toute école privée peut adhérer, à condition qu'elle soit en mesure de prouver que son enseignement est conforme aux critères établis et qu'elle offre toute garantie quant à l'honnêteté et à la moralité de ses dirigeants. Elle a également institué une commission de contrôle chargée d'examiner et de trancher les litiges pouvant survenir entre instituts d'une part et parents d'élèves d'autre part.

Nous pensons qu'il serait aussi dans l'intérêt bien compris de notre profession que les autorités cantonales soient plus strictes dans l'octroi de permis d'établissement et d'ouverture d'écoles privées et qu'elles consultent au préalable nos associations régionales avant de donner leur accord.

Nous ne prétendons pas être infaillibles. Des problèmes majeurs restent à résoudre et nous devons, tout comme l'enseignement officiel, évoluer avec notre temps, nous adapter aux circonstances nouvelles, reconsidérer notre position à la lumière des événements et des découvertes actuelles et chercher à innover, en un mot, nous rajeunir et demeurer à l'avant-garde du progrès, en conservant certains principes auxquels nous tenons et qui ont fait la réputation de notre enseignement.

De tout temps, les écoles privées ont fait preuve de dynamisme et d'esprit d'initiative. Elles ne sauraient rester stationnaires. Plus que jamais, notre société a besoin d'elles dans un siècle où l'influence familiale diminue au profit de l'influence scolaire. Plus que jamais, notre société a besoin de caractères bien trempés, capables d'assumer des responsabilités dans le monde de demain.

Dans cette perspective, l'enseignement privé suisse espère mériter, comme par le passé, l'entière confiance du public et des autorités. Il serait heureux d'avoir avec eux des contacts plus fréquents, en vue d'une collaboration toujours plus étroite et plus fructueuse, pour le bien de toute notre jeunesse.

Ce sont là nos vœux.